

# Pourquoi les pasteurs ne sont pas élus ?



© Orna Wachman de Pixabay

**Dans l'Église protestante unie de France, les pasteurs sont porteurs d'une Parole qui les dépasse et se placent au bénéfice d'un projet paroissial. Le système presbytérien synodal promeut une pratique d'appel et de validation.**

Ni affecté ni élu, le pasteur est appelé. Si la nuance paraît minime, elle est pourtant de taille et fondée sur un sens clair de l'Église.

## **Entre deux modèles d'Église**

Dans l'imaginaire protestant, l'affectation d'un ministre sur un poste pastoral situerait la nomination au niveau national ou régional, donnant de l'Église une idée pyramidale suspecte. Cela pourrait laisser entendre que la fonction pastorale se rapproche ainsi de la prêtrise, ce qui serait parfaitement contraire au sacerdoce universel. Quant à une élection du futur pasteur par le Conseil presbytéral responsable de la paroisse, l'idée en semble parfois admise par les protestants eux-mêmes. Mais elle induirait que la paroisse est seule maître à bord après Dieu, oubliant la communion des Églises et sa dimension universelle. Or, de

Dieu il doit être question lors de l'arrivée d'un pasteur dans une paroisse. C'est la notion de discernement, peu compatible avec la loi des urnes.

### **Le pouvoir au national**

Dimension nationale et dimension locale sont bien présentes dans le ministère pastoral, mais d'une manière inverse à la logique du monde. Le pasteur est ordonné et reconnu dans sa fonction par la Commission nationale des ministères et peut exercer son ministère n'importe où en France. On s'attendrait donc à ce que les Églises locales puissent choisir en fonction de leurs besoins. Il n'en est rien. Pour éviter un mercato pastoral, la décision finale appartient au national sous la forme d'une nomination, sorte de validation du choix local. Outre l'équilibre des postes entre les régions, on évite ainsi l'héliotropisme, cette propension naturelle à se tourner vers les régions ensoleillées, et le « métropolisme » qui verrait les paroisses de dissémination désertées.

### **Et le pouvoir au local**

Dans les faits, le vote du Conseil presbytéral a tout d'une élection. Sur le fond, c'est l'opposé. Le pasteur est porteur d'une Parole qui le dépasse et de la communion de l'Église universelle. S'il est appelé par un vote du Conseil local, ce n'est pas sur un programme mais pour être au service de Dieu dans le cadre d'un projet de vie local. À ce titre il n'y a jamais deux pasteurs mis en concurrence, mais le discernement de l'adéquation d'une personne à un projet. Discerner n'est pas élire.

Le niveau régional de l'Église est également pris en compte en amont de l'appel, puisque les postes sont déclarés vacants et que les conseils presbytéraux s'adressent au Conseil régional pour approcher les ministres possiblement libres et en correspondance avec le projet de vie locale. Là encore interviennent les notions de discernement, de solidarité et d'universalité de l'Église.

### **Une collégialité constante**

Dans ce jeu de dialogue entre le local et le national ou le régional, le régime presbytérien synodal a placé une dernière dimension susceptible de renforcer le discernement : la collégialité. Pour ce ministère personnel qu'est le pastorat, discernement, appel et validation sont soumis à la collégialité des décisions, dans la prière. Et cela est également marqué par la liturgie de reconnaissance ou d'installation, par laquelle l'assemblée témoigne que le pasteur est appelé pour

être serviteur du Christ dans un lieu particulier.

***Hermann Grosswiller***